



16ème législature

Question N° : 16358	De Mme Marianne Maximi (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Valorisation du travail des infirmières et infirmiers libéraux	Analyse > Valorisation du travail des infirmières et infirmiers libéraux.
Question publiée au JO le : 19/03/2024 Date de changement d'attribution : 26/03/2024 Date de signalement : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marianne Maximi appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le manque de reconnaissance dont souffrent les infirmières et infirmiers libéraux. Les infirmières et infirmiers libéraux jouent un rôle crucial dans la fourniture de soins à la population alors que le système de santé français souffre des politiques d'austérité et de déserts médicaux toujours plus nombreux. Pourtant, cette importance n'est pas pleinement reconnue, créant ainsi un sentiment de dévalorisation au sein de la profession. Les nombreux déplacements et les contraintes physiques inhérentes au métier en font une profession où les conditions de travail sont difficiles à supporter jusqu'à l'âge de la retraite désormais fixé à 67 ans. À ce contexte s'ajoute celui de l'inflation. Les augmentations du prix du carburant, de l'entretien et de l'assurance d'un véhicule affectent lourdement une profession dont la voiture est un véritable outil de travail et réduisent leur revenu disponible. Alors qu'en janvier 2024, l'augmentation de l'indemnité forfaitaire n'a augmenté que de 0,25 centimes d'euros passant de 2,50 euros à 2,75 euros, une augmentation tangible de celle-ci est nécessaire comme le souhaite le collectif des infirmiers libéraux en colère. De plus, les actes pratiqués par les professionnels de santé n'ont pas été augmentés depuis 15 ans. C'est notamment le cas des actes médicaux infirmiers. Pour l'heure, la seule réponse du Gouvernement à ces revendications est de proposer l'augmentation de la franchise pour les patients, ajoutant ainsi un poids financier supplémentaire sur les classes populaires. Pourtant d'autres solutions existent. Par exemple, la compensation systématique et intégrale des exonérations de cotisations sociales prévue par la loi dite « loi Veil » permettrait de récupérer 2,7 milliards. Les conditions de travail et de faible revenu conduisent les infirmières et infirmiers libéraux à quitter leur poste et accentuent le manque d'attractivité de la profession. Les jeunes professionnels ne souhaitent plus sacrifier leur vie pour si peu de reconnaissance. Selon le collectif des infirmiers libéraux en colère, 58 % des cabinets vont fermer dans les 5 ans. Il est impératif de reconnaître la contribution essentielle des infirmières et infirmiers libéraux au système de santé et de leur offrir des conditions de travail décentes. Cela passera par une révision de la nomenclature générale des actes professionnels visant à la revalorisation de ceux-ci, la création d'un quatrième forfait pour les patients avec les prises en charge les plus lourdes et par la pleine reconnaissance de la pénibilité de la profession, notamment dans le calcul des retraites. Aussi, elle souhaite savoir si elle entend répondre aux revendications des collectifs d'infirmiers et d'infirmières libéraux.